

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONFORMEMENT A L'ARTICLE L2313-1 DU CGCT

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2024

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la Communauté de Communes. Elle sera, comme le budget primitif 2024, disponible sur le site internet de la communauté de communes.

Sommaire

INTRODUCTION	2
PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS PRIMITIFS	4
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	5
BUDGET 2024 – EVOLUTION DES GRANDES MASSES BUDGETAIRES	5
BUDGET 2024 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
BUDGET 2024 – SECTION D'INVESTISSEMENT	11
BUDGET 2024 – ENCOURS DE LA DETTE	13
BUDGETS ANNEXES	14
BUDGET 2024 – ORDURES MENAGERES	14
BUDGET 2024 – TRANSPORTS URBAINS	14
BUDGET 2024 – REGIE ASSAINISSEMENT RAVCMB	14
BUDGET 2024 – REGIE EAU O2VCMB	14
BUDGET 2024 – VALLEE DE CHAMONIX MONT BLANC CONNECTEE	15
BUDGET 2024 – ZAE LA VIGIE- ARTISANS	16

INTRODUCTION

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Pour 2024, la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix dispose de 7 budgets :

Budget Principal, Budget Ordures Ménagères, Budget Transports Urbains, Budget Régie Assainissement (RAVCMB), Budget Régie Eau (O2VCMB) Budget Vallée de Chamonix Mont Blanc Connectée et le Budget ZAE La Vigie – Artisans.

Les budgets 2024 sont votés le 4 avril 2024 en Conseil Communautaire. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la Communauté de Communes en mairie de Chamonix aux heures d'ouvertures des bureaux. Ces budgets sont réalisés sur la base du Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 15 février 2024.

Ils ont été établis en fonction des principes suivants :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Fiscalité directe :

Le produit fiscal attendu pour 2024 est estimé à 14,2 millions d'euros, soit une augmentation de 500 K€ par rapport au BP 2023 liés à la revalorisation des bases fiscales.

La mise en place du versement mobilité à compter du 1^{er} juillet 2024 pour le financement du Budget Annexe Transport.

Dotations : une stagnation de la DGF par rapport au montant notifié en 2023.

Les impôts indirects : Les prévisions 2024 sont prudentes sur la recette du produit de la taxe de séjour : 4,9 millions d'€.

Les produits des services : les recettes issues des produits des services seront stables en 2023 et en prévisions 2024.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Charges de personnel : l'augmentation entre le BP 2023 et le BP 2024 est estimée à 880 k€ .

Charges à caractère général : l'objectif pour 2024 est que les charges à caractère général n'augmentent pas par rapport au BP 2023 à périmètre constant.

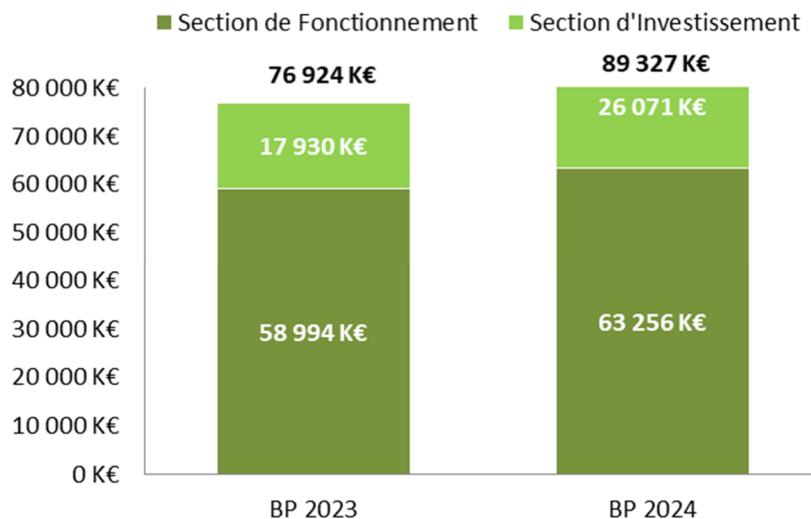
Subventions et participations : maintien de l'enveloppe et actualisation en fonction des demandes.

INVESTISSEMENT :

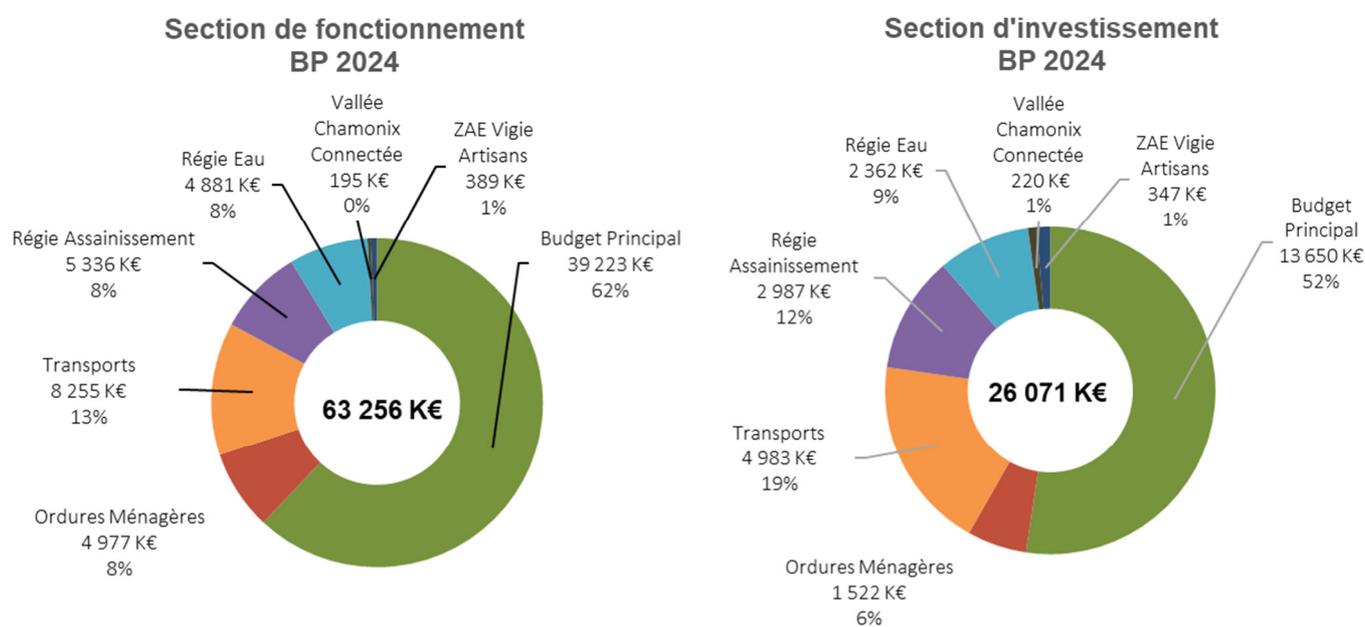
- **Augmenter le taux de réalisation** des projets d'investissement en rationalisant les prévisions 2024 (les prévisions doivent prendre en compte les projets « matures » et réalisables pour 2024).
- **Adopter une gestion des dépenses d'équipement en AP/CP.** Les dépenses structurantes d'investissement sont présentées dans le cadre du vote du budget en AP/CP. Il est désormais nécessaire de l'appliquer dans la gestion comptable pluriannuelle, en validation avec le comptable public et ainsi diminuer le stock important de restes à réaliser.
- **Appliquer le Programme Pluriannuel d'Investissement.**

PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS PRIMITIFS

Presentation consolidée du Budget Principal et des Budgets Annexes :



Ventilation des sections par budgets :



BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

BUDGET 2024- EVOLUTION DES GRANDES MASSES BUDGETAIRES

FONCTIONNEMENT (en milliers d'euros)			
RECETTES	BP 2023	BP 2024	% Aug. de BP à BP
Impôts Fiscalité dont Rôles supplémentaires	19 164	19 982	4,27%
Taxe GEMAPI	470	475	0,97%
Attributions de compensation <i>dont services communs</i>	2 941	2 941	-0,01%
Impôts Indirects Taxe de Séjour	4 000	4 900	22,50%
Dotations de base, de compensation...	2 363	2 351	-0,51%
Allocations compensatrices	2 296	2 397	4,38%
Autres Dotations & Subventions	768	751	-2,26%
Produits des services	2 730	2 920	6,96%
Autres produits <i>dont revenu des immeubles & atténuation de charges</i>	635	2 252	254,72%
Produits exceptionnels	2 661	5	-99,81%
Travaux en Régie	250	250	0,00%
Clause de sauvegarde	0	0	
Total RECETTES DE GESTION COURANTE	38 278	39 223	2,47%
DEPENSES	BP 2023	BP 2024	% Aug. de BP à BP
Charges de personnel <i>dont mutualisation des services</i>	10 700	11 581	8,23%
Charges à caractère général	7 435	8 133	9,39%
FPIC Fonds de Péréquation	2 200	2 200	0,00%
Attributions de compensation <i>nette du service commun</i>	149	149	0,00%
Prélèvement / fiscalité dotation négative	840	840	0,00%
Subventions aux associations	6 089	6 193	1,71%
Reversement Taxe GEMAPI	470	475	1,06%
Subventions d'équilibre au budget transports urbains	2 832	3 518	24,21%
Autres charges dont cotisations aux structures interco.	562	1 000	78,00%
Frais financiers	840	916	8,99%
Dépenses exceptionnelles	226	19	-91,59%
Dotations aux provisions	1 030	0	-1
Dotations aux amortissement	1 250	1 700	36,00%
Dépenses imprévues	140	0	-1
Autofinancement Prévisionnel	3 515	2 500	-28,88%
Total DEPENSES DE GESTION COURANTE	38 278	39 223	2,47%

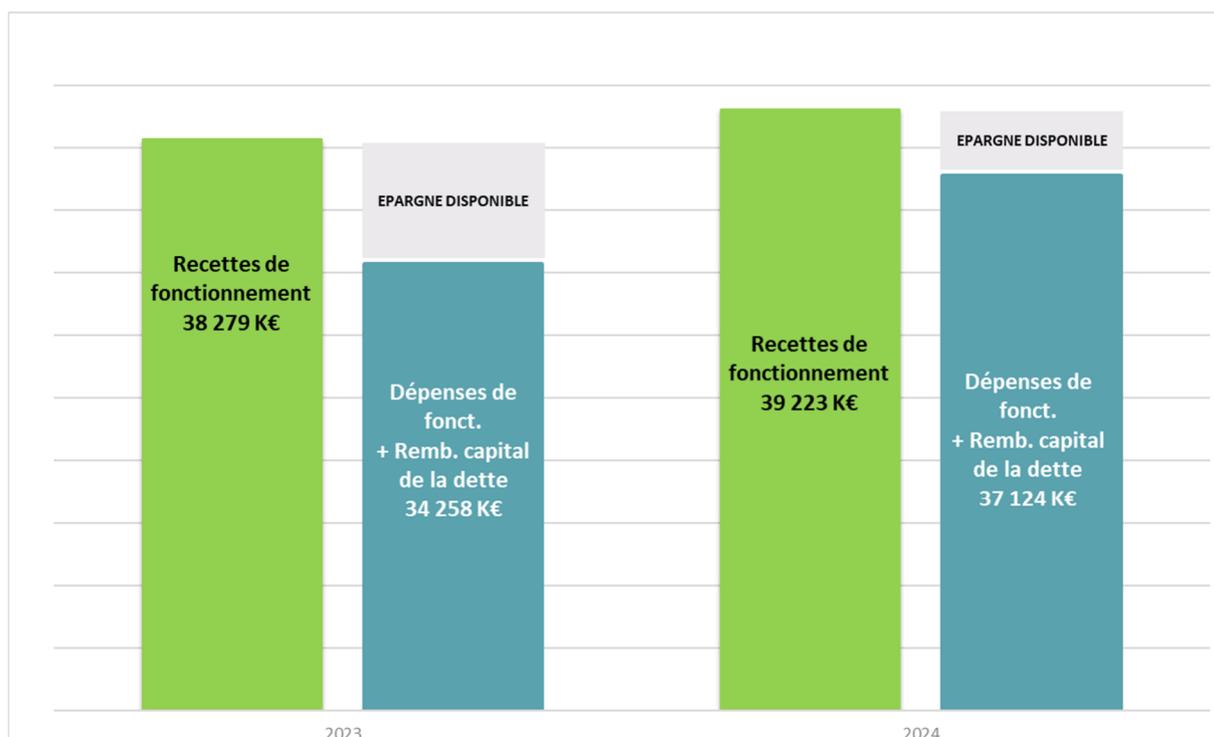
BUDGET 2024 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

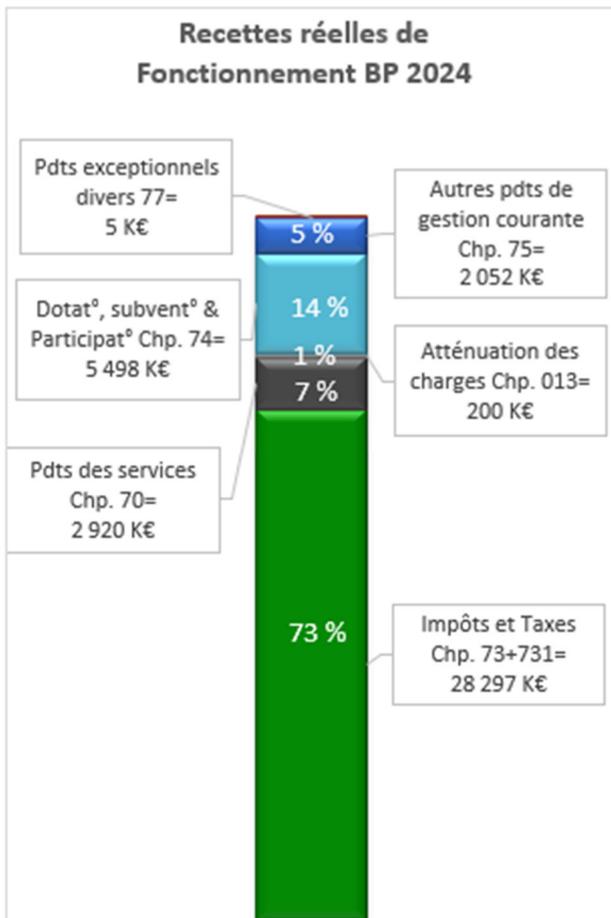
Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux.

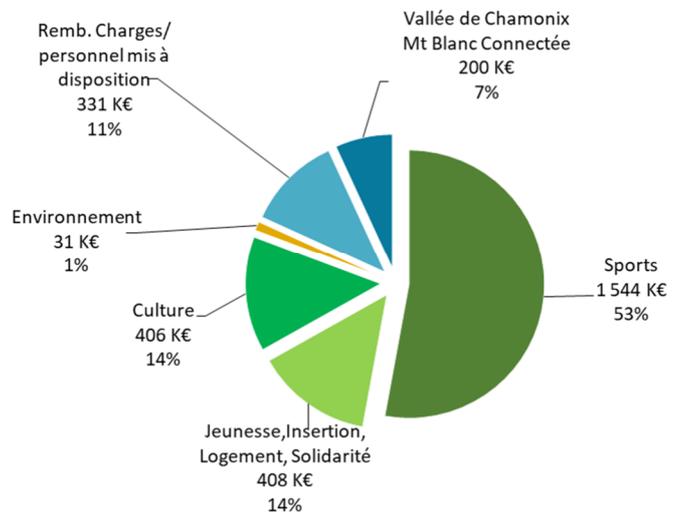
RÉSUMÉ

<i>Exercice</i>	<i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>Dépenses de fonctionnement + Remboursement du capital de la dette</i>	<i>Autofinancement net</i>
2023	38 279 K€	34 258 K€	4 021 K€
2024	39 223 K€	37 124 K€	2 099 K€





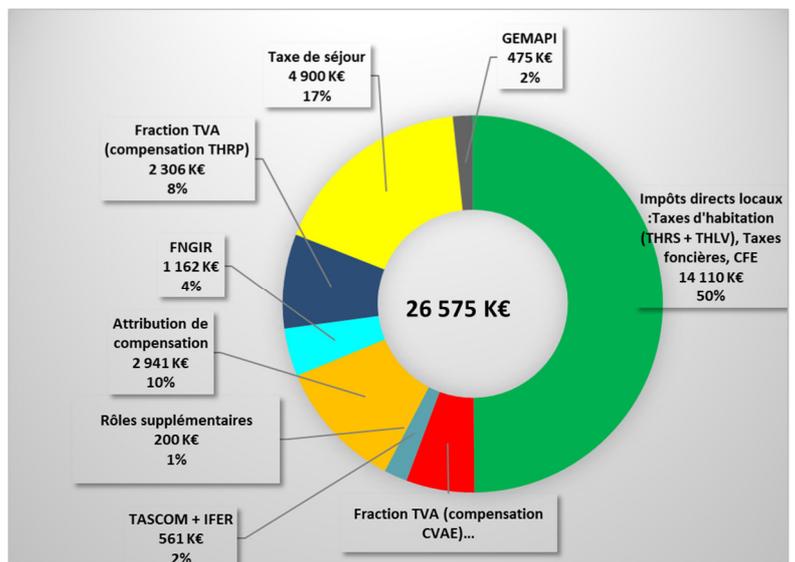
Chapitre 70 Produits des services : Ce chapitre recense les produits des services (billetterie, boutique, utilisation des installations, les prestations), ainsi que les remboursements de charges et de personnel par les budgets annexes.



Chapitre 73 & 731 Impôts et taxes : Ce chapitre est composé du produit de la fiscalité directe et des impôts indirects.

- **Le produit de la fiscalité directe** (Taxes d'Habitations RS + LV, Taxes Foncières, Contribution Foncière des Entreprises, Rôles supplémentaires) constitue la principale ressource courante directement maîtrisable par la Communauté de Communes grâce aux taux d'imposition votés par le Conseil Communautaire.

Depuis 2021, suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la perte de ressources pour les collectivités est compensée par une fraction de TVA versée par l'Etat.



L'évolution des recettes fiscales dépend donc de deux effets simultanés :

- L'évolution des bases générée par la croissance des valeurs locatives liée à la construction de nouveaux logements et l'arrivée de nouveaux contribuables d'une part et la revalorisation par l'Etat fixées à hauteur de 3,9% pour 2024 d'autre part.
- L'évolution du taux : la Communauté de Communes a décidé de maintenir en 2024, les taux votés en 2023.

- **La taxe de séjour** est en hausse (4,9 M€ estimés en 2024) pour tenir compte de l'activité touristique du territoire (réalisé 2022 : 4,6 M€, prévision réalisé 2023 : 5,1 M€).

Chapitre 74 Dotations, subventions et participations :

Ce chapitre est constitué des recettes provenant des dotations de l'Etat d'une part et des participations (subvention de fonctionnement) des partenaires de la collectivité d'autre part (Fonds Européens, Etat, Région, Département, autres organismes...).

Concernant les dotations de l'Etat, la prévision est portée à hauteur de 2 351 K€ en 2024. Par ailleurs, les allocations compensatrices sont estimées à 2 397 K€ en 2024.

Les subventions de fonctionnement sont estimées à 751 K€ contre 768 K€ en 2024. Elles sont dimensionnées proportionnellement aux projets inscrits en dépenses.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante :

Ce chapitre enregistre principalement des revenus des immeubles (loyers au centre sportif, maisons médicales, EHPAD).

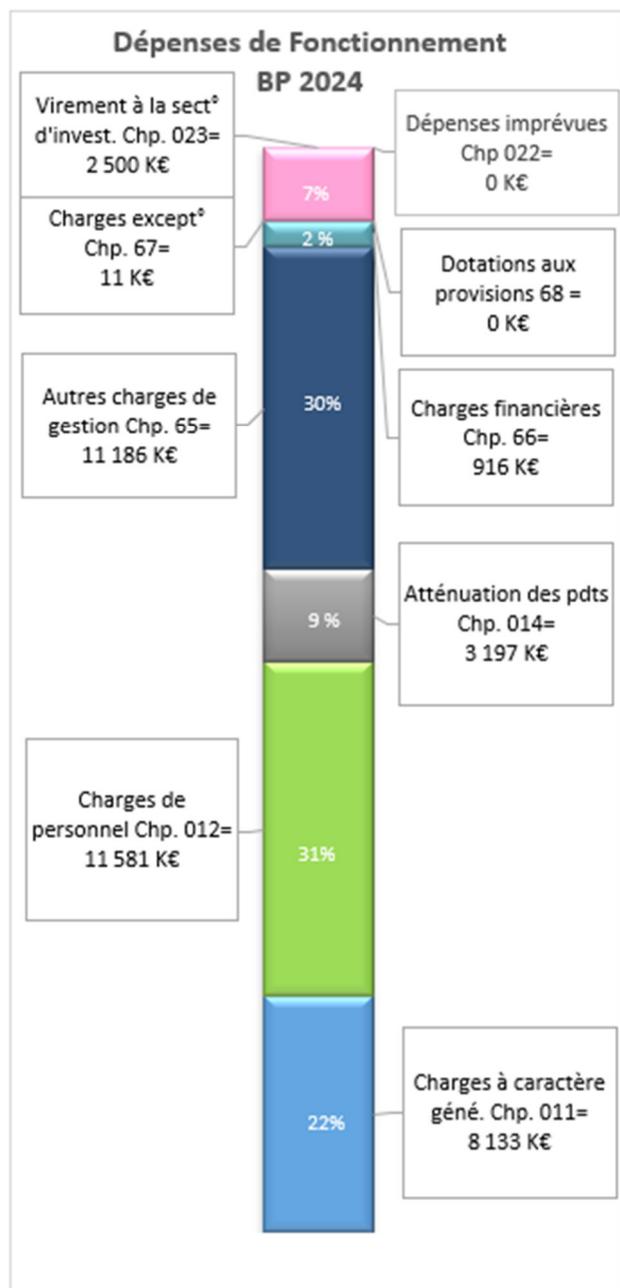
Il comprend également le versement d'indemnités liés au litige de la piscine du Centre Sportif (1,6 millions d'€).

Chapitre 77 Produits exceptionnels :

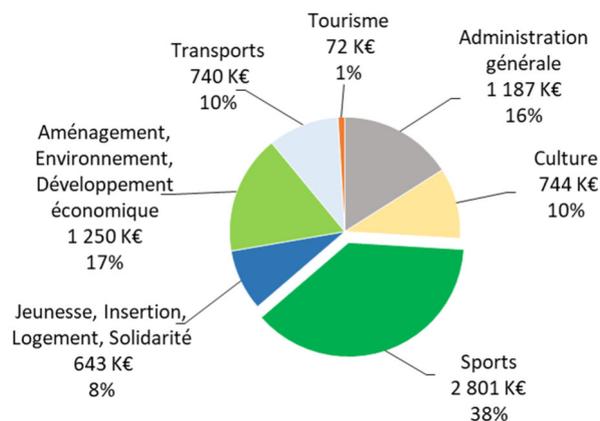
Pour 2024, ces recettes correspondent à des mandats annulés sur exercice antérieur.

Chapitre 042 Opérations d'ordre transfert entre sections :

Ce chapitre enregistre les travaux en régie. Le montant prévu est de 250 K€. Cela correspond aux frais de personnel et aux achats de fournitures pour les opérations d'investissement réalisées par les services intercommunaux ou mutualisés.



Chapitre 011 Dépenses à caractère général :



Les crédits alloués au fonctionnement des services ont été limités au niveau de 2023 pour les services n'ayant pas eu de modification de périmètre. La hausse (+ 695 K€) provient essentiellement de la hausse des fluides de 400 K€ (+30 %) et le financement de projets pour promouvoir le covoiturage sur le territoire.

Chapitre 012 Charges de personnel :

L'augmentation de la masse salariale s'explique par les 3 éléments suivants :

- L'impact en année pleine de la revalorisation du point d'indice et des mesures décidées par le Gouvernement.
- L'impact en année pleine de mesures décidées antérieurement, qu'elles soient réglementaires (RIFSEEP, GVT) ou internes (créations de postes, différés de recrutement),
- La poursuite de la mise en place d'un pack attractivité en 2024.

Il est à noter que cette structuration des effectifs s'accompagne également de recettes (qui ne sont pas visibles sur le chapitre 012 ex. : subvention poste), ou d'optimisation des moyens des services.

Chapitre 014 Atténuations de produits :

- Le **Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)** est estimé à 2 200 K€ pour 2024. Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

en K€	2014	2015	2016	2017	2018*	2019*	2020*	2021*	2022*	2023*	Prévisions 2024 *
Fonds de Péréquation FPIC	839	1 165	1 688	1 928	2 091	2 155	2 180	2 211	2 197	2 120	2 200

* Dont prise en charge au titre de la solidarité, en 2018 de l'intégralité de la part de Vallorcine et Servoz, et 50% en 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024.

- La **Contribution au redressement des finances publiques** est estimée à 840 K€ pour 2024. Cette contribution est instaurée depuis 2014 et s'est stabilisée à 833 K€ depuis 2018.

en K€	2014	2015	2016	2017	2018 et années suivantes
Contribution au redressement des finances publiques	215	750	1 271	1 528	833

- **Attribution de compensation** versée à la Commune de Vallorcine déduction faite du montant des services communs est estimée à 149 K€.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante :

Ce poste intègre les indemnités et frais des élus (113 K€), les contributions aux structures intercommunales (CCPMB, SM3A, SCOT) pour 512 K€, le reversement de la taxe GEMAPI (473 K€), et les subventions aux associations à hauteur de 6 193 K€ contre 6 089 K€ au BP 2023.

Ce chapitre constate la subvention d'équilibre au budget Transports Urbains pour un montant de 3 517 K€ en 2024 contre 2 832 K€ en 2023.

Chapitre 66 Intérêts de la dette :

Les prévisions sur ce chapitre sont de 915 K€ en 2023 contre 840 K€ en 2023 pour tenir compte de l'emprunt inscrit en reste à réaliser.

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement et 042 Opérations d'ordre :

Le virement prévisionnel (2 500 K€) et le montant des dotations aux amortissements (1 700 K€) se montent à 4 200 K€. Ces montants couvrent la totalité du remboursement en capital des emprunts (2,2 millions d'€) et assurent un autofinancement net à hauteur de 2 000 K€ pour financer une partie des investissements.

BUDGET 2024 – SECTION D'INVESTISSEMENT

GENERALITE

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la communauté de communes à moyen ou long terme. L'investissement contribue à accroître le patrimoine de la collectivité.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le montant des recettes de la section d'investissement s'élève à **13 806 000 €** et se répartit ainsi :

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

Chapitres	RECETTES	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
13	Subventions d'investissements	853 514	3 150 233
16	Emprunts et dettes assimilées	2 521 640	4 495 767
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	3 375 154	7 646 000
10	Dotation, fonds, divers	890 000	1 350 000
27	Dépôts et cautionnements versés	400 000	0
024	Produits de cessions	0	0
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	1 290 000	1 350 000
458	Total des opérations pour compte de tiers	550 000	510 000
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 215 154	9 906 000
021	Virement de la section de Fonctionnement	3 515 386	2 500 000
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 250 000	1 700 000
041	Opérations Patrimoniales	100 000	100 000
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	4 865 386	2 770 000
	TOTAL DES RECETTES	10 080 540	13 806 000

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

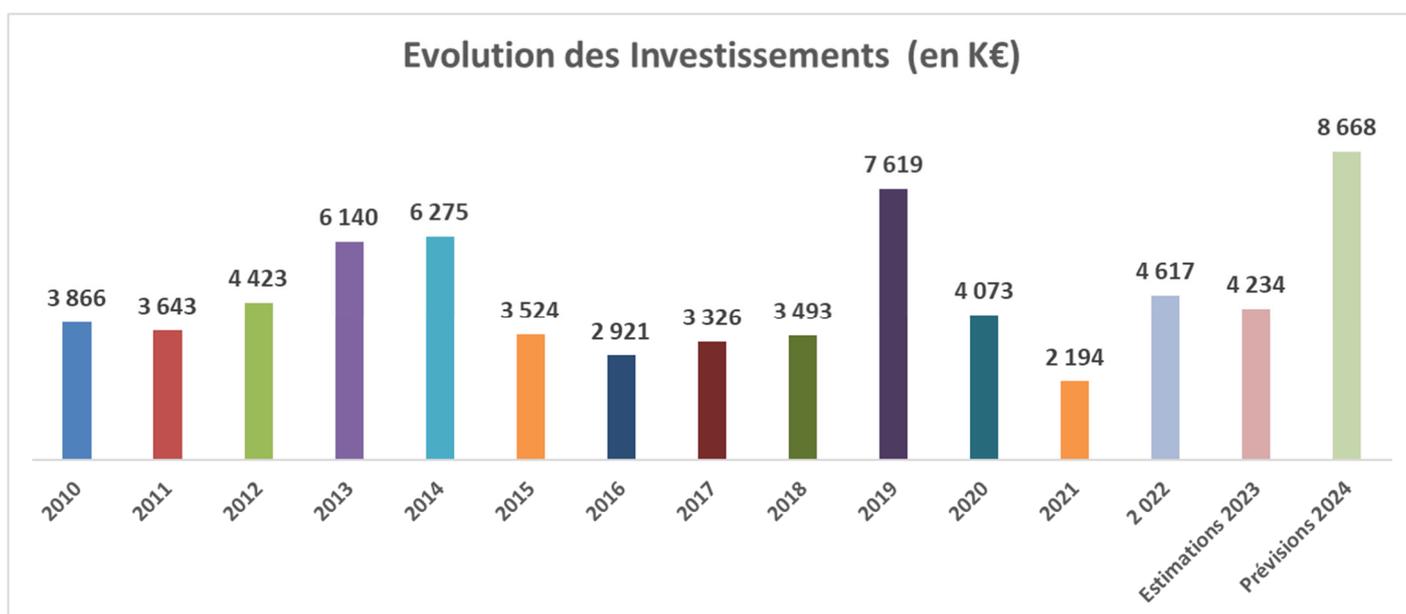
Le montant des dépenses de la section d'investissement s'élève à **13 806 000 €** et se répartit ainsi :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

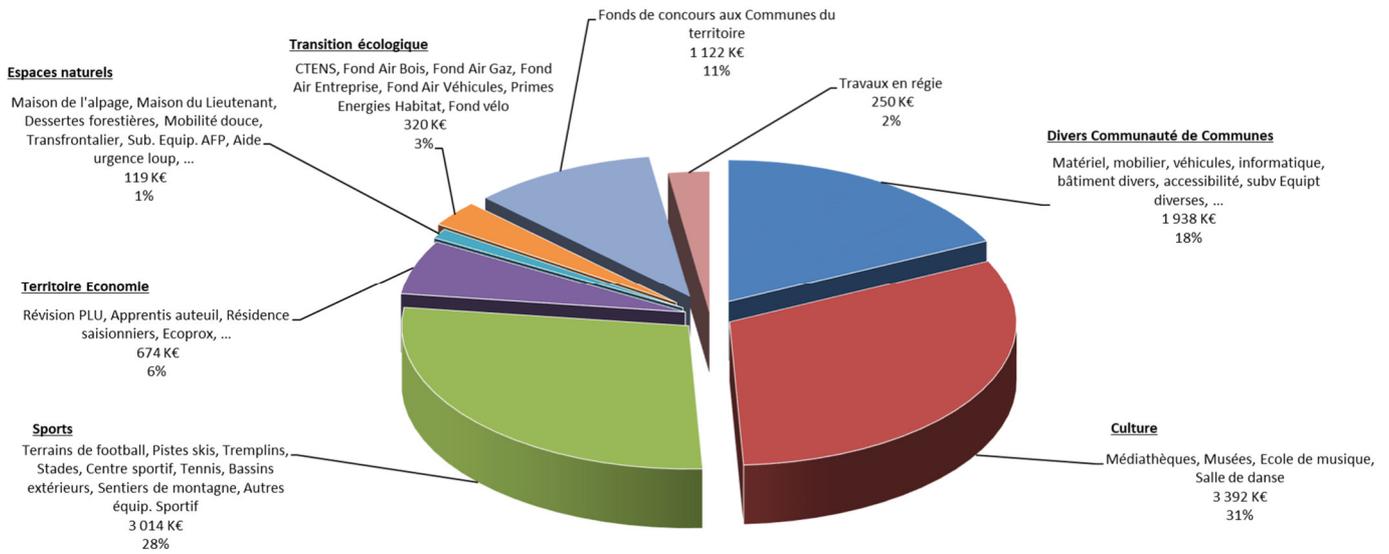
Chapitres	DEPENSES	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
204	Subventions d'équipement versée	725 700	2 067 450
020	Dépenses imprévues	50 000	0
	Total des opérations d'équipement	6 459 840	8 667 670
	<i>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</i>	7 235 540	10 735 120
16	Emprunts et dettes assimilées	1 935 000	2 200 880
16	Dépôts et cautionnement (165)	10 000	10 000
	<i>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</i>	1 945 000	2 210 880
458	Total des opérations pour compte de tiers	550 000	510 000
	<i>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</i>	9 730 540	11 245 120
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	250 000	250 000
041	Opérations Patrimoniales	100 000	100 000
	<i>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</i>	350 000	350 000
	TOTAL DES DEPENSES	10 080 540	13 806 000

Le montant des dépenses de la section d'investissement se compose notamment du remboursement des emprunts en capital (2 200 K€), des dépenses d'investissement (dépenses d'équipement et travaux en régie pour un montant de 8 917K€) et les opérations pour compte de tiers (510 K€).

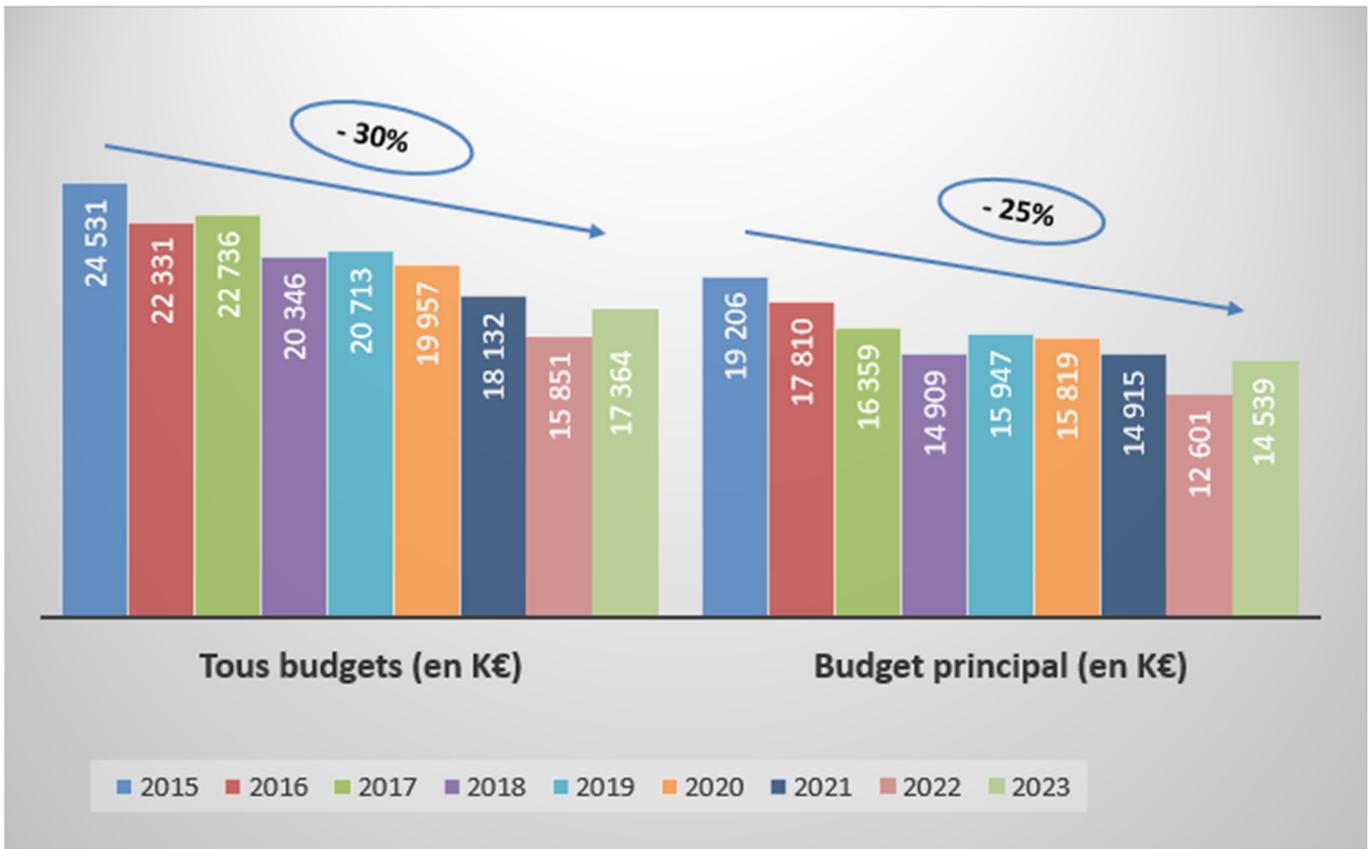
DEPENSES D'EQUIPEMENT



BP 2024 ventilation des investissements budget principal : 10 830 K€



BUDGET 2024 – ENCOURS DE LA DETTE



EVOLUTION ENDETTEMENT (EN K€)

La communauté de communes poursuit sa politique d'endettement maîtrisé malgré un niveau d'investissement soutenu.

BUDGETS ANNEXES

BUDGET 2024 – ORDURES MENAGERES

Ce budget retrace l'ensemble des activités liées au ramassage des ordures ménagères de la vallée, et la gestion des déchetteries de Bocher et du Closy.

Section d'exploitation :

Le budget 2024 est voté avec **le maintien du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 8,20%**.

Le produit de la TEOM a été calculé sur une hypothèse d'augmentation des bases de 3,9%.

La section d'exploitation s'équilibre à 4 977 K€.

Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 1 522 K€ et comprend 25 K€ de remboursement de dette en capital et 1 396 K€ de dépenses d'équipement. Il est également prévu de verser une subvention d'équipement pour un montant de 100 000 € à la Commune des Houches dans le cadre de la réfection de la Route du Bocher.

Opération n° 6001 : Matériels et véhicules	113 000 €
Opération n° 6002 : Ressourcerie Chamonix	808 540 €
Opération n° 6003 : Travaux chalets et Molocks	234 860 €
Opération n° 6004 : Travaux Déchetteries	120 000 €
Opération n° 6005 : Ateliers Techniques	20 000 €
Opération n° 6006 : Redevance incitative et collecte Bio déchets	100 000 €

BUDGET 2024 – TRANSPORTS URBAINS

Section de Fonctionnement

La section d'exploitation s'équilibre à 8 255 K€ avec une subvention d'équilibre du budget principal à hauteur de 3 517 K€.

Le virement prévu à l'investissement est de 262 K€.

Section d' Investissement

La section d'investissement s'équilibre à 4 983 K€ et comprend 330 K€ de remboursement de dette en capital et 4 640K€ de dépenses d'équipement. Un effort particulier est porté cette année sur l'acquisition de matériels roulants et la remise au normes du local de stockage des bus.

Les recettes sont constituées du virement, des amortissements et d'un emprunt (4 640 K€)

BUDGET 2024 – REGIE ASSAINISSEMENT RAVCMB

Section de Fonctionnement

La section d'exploitation s'équilibre à 5 336 K€.

Le virement prévu à l'investissement est de 275 K€.

Section d' Investissement

La section d'investissement s'équilibre à 2 987 K€ et comprend 100 K€ de remboursement de dette en capital et 2 602 K€ de dépenses d'équipement.

Les recettes sont constituées du virement, des amortissements, de subventions et l'inscription d'un emprunt (1 637 K€).

Opération n° 7001 : Investissements CCVCMB non ventilables	420 000 €
Opération n° 7002 : Investissements secteur Chamonix	155 000 €
Opération n° 7003 : Investissements secteur Les Houches	257 000 €
Opération n° 7004 : Investissements secteur Vallorcine	125 000 €
Opération n° 7005 : Investissements secteur Servoz	85 000 €
Opération n° 7007 : Investissements STEP Trabets	530 000 €
Opération n° 7008 : Investissements STEP Barberine	880 000 €
Opération n° 7009 : Investissements unité de méthanisation	150 000 €

BUDGET 2024 – REGIE EAU O2VCMB

Section de Fonctionnement

La section d'exploitation s'équilibre à 4 881 K€.

Le virement prévu à l'investissement est de 599 K€.

Section d' Investissement

La section d'investissement s'équilibre à 2 362 K€ et comprend 161 K€ de remboursement de dette en capital et 2 073 K€ de dépenses d'équipement.

Les recettes sont constituées du virement, des amortissements et l'inscription d'un emprunt (1 076 K€).

Opération n° 8001 : Investissements CCVCMB non ventilables	670 500 €
Opération n° 8002 : Investissements secteur Chamonix	871 500 €
Opération n° 8003 : Investissements secteur Les Houches	282 000 €
Opération n° 8004 : Investissements secteur Vallorcine	44 000 €
Opération n° 8005 : Investissements secteur Servoz	205 000 €

BUDGET 2024 – VALLEE DE CHAMONIX MONT BLANC CONNECTEE

Section de Fonctionnement

La section d'exploitation s'équilibre à 195 K€.

Le virement prévu à l'investissement est de 81 K€.

Section d' Investissement

La section d'investissement s'équilibre à 220 K€ et comprend 54 K€ de remboursement de dette en capital et 166 K€ de dépenses d'équipement.

Les recettes sont constituées du virement, des amortissements et d'un emprunt (123 600 €)

BUDGET 2024 – ZAE LA VIGIE- ARTISANS

Section de Fonctionnement

La section d'exploitation s'équilibre à 389 K€.

Section d' Investissement

La section d'investissement s'équilibre à 347 K€ et comprend le remboursement de l'avance effectuée par le Budget Principal de la Communauté de communes en 2020.